



Ville de
Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 16 septembre 2024 à 19 h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

RÉSOLUTION NO. 2024-423

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1600, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre l'ajout d'un usage principal de restaurant routier « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » sur l'immeuble situé au 1600, chemin Pierre-Péladeau a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE l'usage de restaurant routier saisonnier est déjà en activité depuis de nombreuses années, à la suite de l'obtention d'un permis d'exploitation ;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone T3.4-001, qui n'autorise pas l'usage « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » ;

ATTENDU QUE l'offre permanente de ce service sera un ajout important aux activités récréotouristiques de ce secteur ;

ATTENDU QUE les utilisateurs du Parc linéaire le P'tit Train du Nord pourront bénéficier de cet usage tout au long de l'année ;

ATTENDU QU'une aire de repos a été aménagée sur l'immeuble servant de halte pour vélos, avec une borne de réparation et des tables ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de la Ville de Sainte-Adèle et qu'il se veut un complément des activités récréotouristiques déjà en cours dans ce secteur ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'évaluation du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que le conseil désire l'autoriser et utiliser les modalités prévues au règlement ;

ATTENDU la recommandation 2024-090 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 juin 2024 ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2024 ;

ATTENDU le second projet de résolution adopté lors de la séance du 17 juillet 2024 ;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, greffière et directrice des services juridiques, indiquant que le nombre de signatures pour la tenue d'un registre n'a pas été atteint ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Copie authentifiée :

17 septembre 2024

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et
archiviste



Ville de
Sainte-Adèle

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à permettre l'ajout d'un usage principal de restaurant routier « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » sur l'immeuble situé au 1600, chemin Pierre-Péladeau, tel qu'il a été déposé à la ville, le tout, aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

Copie authentifiée :

17 septembre 2024

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et
archiviste